



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

<p><b>Secrétariat général</b> <i>Service des ressources humaines</i></p> <p><b>Sous-direction du développement professionnel et des relations sociales</b></p> <p>Bureau de l'action sanitaire et sociale</p> <p>78 rue de Varenne - 75349 PARIS 07 SP</p> <p>Suivi par :</p> <p>Tél. : 01.49.55.60.33 - Fax : 01.49.55.41.81</p>	<p><b>NOTE DE SERVICE</b></p> <p><b>SG/SRH/SDDPRS/N2007-1171</b></p> <p><b>Date: 11 juillet 2007</b></p>
---	--

Date de mise en application : immédiate

📄 Nombre d'annexes : 2

**Objet : Inspection en hygiène et sécurité dans les huit directions départementales de l'équipement et de l'agriculture (DDEA).**

**Bases juridiques :**

- Décret n° 82-453 du 28 mai 1982, modifié notamment par le décret n° 95-680 du 9 mai 1995, relatif à l'hygiène et à la sécurité ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique
- Décret n° 2006-1740 relatif à la fusion des directions départementales de l'équipement et des directions départementales de l'agriculture et de la forêt dans les départements de l'Ariège, de l'Aube, du Cher, du Loir-et-Cher, du Lot, des Yvelines, du Territoire de Belfort et du Val d'Oise

**Résumé :** Répartition des inspecteurs du ministère dans les huit directions départementales de l'équipement et de l'agriculture

**Mots-clés :** hygiène – sécurité

Destinataires	
<b>Pour exécution :</b> Administration centrale, Services déconcentrés, Établissements publics d'enseignement agricole, IGIR, IG VIR.	<b>Pour information :</b> Syndicats, Assistants de service social, ACMO, Délégués régionaux à la formation continue, Médecins de prévention.

Dans le cadre des discussions conduites au printemps 2007 au titre des expérimentations de fusion DDAF/DDE entre les administrations centrales du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer (MTETM) et du ministère de l'agriculture et de la pêche (MAP), l'ensemble des questions relatives à l'hygiène, à la sécurité et à la santé au travail ont pu être abordées :

- médecine de prévention,
- inspection en hygiène et sécurité,
- réseau des agents chargés de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité<sup>1</sup>,
- comités d'hygiène et de sécurité.

S'agissant de l'inspection en hygiène et sécurité, un diagnostic a été porté sur l'ensemble des huit départements concernés par l'expérimentation de fusions DDAF/DDE. Cet examen a abouti à une répartition des zones de compétence pour chacun des deux réseaux d'inspecteurs d'hygiène et de sécurité (IHS).

Cette démarche de mutualisation a été formalisée dans le cadre d'une décision conjointe entre les deux ministères, signée le 19 mars 2007 (cf. annexe 1).

Elle ne porte organisation que pour les services concernés par l'expérimentation de fusion (DDAF et DDE), les IHS du MEDAD n'intervenant pas au sein des directions départementales des services vétérinaires ni dans les établissements publics d'enseignement agricole implantés dans les huit départements expérimentaux. Dans ces services et établissements, les IHS du ministère de l'agriculture et de la pêche restent compétents.

Vous trouverez en annexe 2 la liste nominative ainsi que les coordonnées des IHS en charge de l'inspection des huit DDEA.

**Le sous-directeur du développement  
professionnel et des relations sociales**

**Eric GIRARD-REYDET**

---

<sup>1</sup> Désignés sous le terme d'agent «sécurité prévention » au sein du ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables (MEDAD).

## DECISION

La directrice générale du personnel et de l'administration du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer,

Le secrétaire général du ministère de l'agriculture et de la pêche,

Vu le décret 82-453 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique,

Vu le décret 2006-1740 relatif à la fusion des directions départementales de l'équipement et des directions départementales de l'agriculture et de la forêt dans les départements de l'Ariège, de l'Aube, du Cher, du Loir-et-Cher, du Lot, des Yvelines, du Territoire de Belfort et du Val-d'Oise,

Vu l'arrêté du 12 mars 2001 portant rattachement fonctionnel des inspecteurs hygiène et sécurité au Conseil général des ponts et chaussées,

Vu l'arrêté du 30 septembre 1999 portant rattachement fonctionnel des inspecteurs hygiène et sécurité à l'inspection générale de l'agriculture,

Vu la lettre de mission des inspecteurs hygiène et sécurité du ministère de l'agriculture en date du 12 février 2007.

### décident conjointement

Les fonctionnaires chargés d'assurer les fonctions d'inspection en matière d'hygiène et sécurité dans les 8 directions départementales de l'équipement et de l'agriculture visées par le décret sont désignés pour chacun des départements, soit parmi les inspecteurs hygiène et sécurité du ministère des transports de l'équipement du tourisme et de la mer, soit parmi les inspecteurs hygiène et sécurité du ministère de l'agriculture et de la pêche.

A partir du 1er janvier 2007, la répartition est la suivante :

- dans les DDEA des départements Ariège (09), Aube (10), Cher (18), Loir-et-Cher (41), Territoire de Belfort (90) l'inspecteur hygiène et sécurité est un agent du ministère de l'agriculture et de la pêche,
- dans les DDEA des départements Lot (46), Yvelines (78), Val-d'Oise (95) l'inspecteur hygiène et sécurité est un agent du ministère des transports de l'équipement du tourisme et de la mer.

Les inspecteurs hygiène et sécurité conservent leur affectation administrative antérieure. Ils contrôlent les conditions d'application des règles définies par le décret 82-453 suivant les modalités de leur ministère d'origine. Les coûts sont pris en charge par le ministère d'origine de l'inspecteur.

Une évaluation du fonctionnement de ce dispositif sera organisée au cours de l'année 2008. Ces dispositions temporaires pourront alors être reconsidérées.

Le secrétaire général du ministère de l'agriculture et de la pêche

Le Sec.étaire Général

Philippe SORAIN

La directrice générale du personnel et de l'administration du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer

La directrice générale du personnel  
et de l'administration

Hélène JACQUOT-GUIMBAL

19 MARS 2007

## Les inspecteurs hygiène et sécurité (IHS) en charge de l'inspection des DDEA

Nom - Prénom	DDEA	Adresse	Tél.	Fax	mél
PORTE François	Yvelines Val d'Oise.	41, rue Thiers 92100 BOULOGNE BILLANCOURT	01 46 94 83 39	01 46 94 83 45	francois.porte@equipement.gouv.fr
ROQUIN Béatrice	Lot	Cité administrative Boulevard Armand Duportal 31074 TOULOUSE Cedex	05 62 27 76 52	05 62 27 76 51	beatrice.roquin@equipement.gouv.fr
PALARDY Thierry	Ariège	DRAF Toulouse Cité administrative - Bâtiment E Boulevard Armand Duportal 31074 TOULOUSE Cedex	05 61 10 61 74	05 61 10 61 76	thierry.palardy@agriculture.gouv.fr
TOULALAN Antoine	Aube	DRDAF Champagne-Ardenne/Marne Cité administrative Tirlet 51036 CHALONS-EN-CHAMPAGNE Cedex	03 26 68 62 06	03 26 68 62 06	antoine.toulalan@agriculture.gouv.fr
FEBVRET Jean-Paul	Cher Loir-et-Cher Territoire de Belfort	DRDAF Bourgogne/Côte-d'or 22 boulevard Winston Churchill 21000 DIJON	03 80 39 30 04	03 80 39 30 99	jean-paul.febvret@agriculture.gouv.fr